

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE COOKSHIRE-EATON

**PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU 5 MAI 2025**

Session ordinaire du conseil tenue sous la présidence de monsieur le maire Mario Gendron le 5 mai 2025 à 19 h 30 au 220, rue Principale Est et à laquelle sont présents les membres suivants formant le conseil :

Monsieur Jean-Marc Dickenson, conseiller du district 1
Madame Cindy Duquette St-Louis, conseillère du district 2
Monsieur Roger Thibault, conseiller du district 3
Monsieur Marcel Charpentier, conseiller du district 4
Madame Daphné Raymond, conseillère du district 5
Madame Josée Pérusse, conseillère du district 6

Sont également présents, monsieur le directeur général Martin Tremblay et madame la greffière Françoise Ruel.

A. Présences et ouverture

B. Adoption de l'ordre du jour

C. Adoption de procès-verbaux

- 1) Séance ordinaire du 7 avril 2025
- 2) Séance extraordinaire du 29 avril 2025

D. Période de questions

E. Correspondance

F. Administration générale et financière

- 1) Comptes du mois.
- 2) Rapport d'activités financières sommaire au 30 avril 2025.
- 3) Cession de terrain municipal (lot 4 488 642) – Révision de la résolution numéro 2025-04-0152.
- 4) Bibliothèque Cookshire – Renouvellement du bail.
- 5) Location du lot municipal 5 199 208 à des fins agricoles – Renouvellement.
- 6) Ville de East Angus – Contribution à la Cour municipale pour l'année 2025.
- 7) Cain Lamarre s.e.n.c.r.l. – Paiement d'honoraires professionnels juridiques concernant divers dossiers.
- 8) Resurfaçage de divers chemins (PAVL 2025-2026) – Adjudication de contrat.
- 9) Remplacement de ponceaux (PAVL 2025-2026) – Adjudication de contrat.
- 10) *Politique de disposition des biens municipaux* – Vente d'un ordinateur portable.
- 11) Transport & Excavation Jocelyn Ménard inc. – Paiement d'honoraires professionnelles en nivelage et réparations de chemins.

G. Aménagement et urbanisme

- 1) Demande numéro 25-PIIA-02 relative à la rénovation d'un bâtiment principal au 372, route 253, secteur Eaton Corner (lot 4 487 715) – Recommandation du CCU numéro 25-UR-02.
- 2) Demande d'autorisation à la CPTAQ – Projet d'agrandissement industriel au 705, rue Pope, secteur Cookshire (lot 4 487 190).

H. Communications et vie communautaire

- 1) Société protectrice des animaux de l'Estrie (SPA Estrie) en collaboration avec Moisson Haut-Saint-François – Demande de location sans frais.

I. Travaux publics

- 1) Conversion du réseau d'éclairage public au DEL par ENERGERE.
- 2) Ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTQ) – Demande de traverse à proximité de l'école Notre-Dame-de-la-Paix, secteur Johnville.
- 3) Expo Cookshire, édition 2025 – Demande de contribution.
- 4) Écocentre municipal – Acquisition d'enrobés bitumineux.
- 5) Projet de cession d'un immeuble résidentiel et commercial, secteur Johnville (lots 6 544 853 et 6 544 854) – Offre de service concernant l'étude géotechnique.

J. Sécurité publique, activités d'agglomération

K. Proposition(s) des membres du conseil

- 1) Les clubs de lions de East Angus et de Cookshire-Eaton – Participation à la levée de fonds au profit de Les étincelles du bonheur du Haut-Saint-François.
- 2) Portrait de l'habitation de la MRC du Haut-Saint-François – Dépôt.

L. Avis de motion

- 1) *Règlement numéro 381-2025 décrétant le rechargement de divers chemins et l'affectation de la somme de 112 733 \$ du solde disponible du Règlement 315-2023 et de la somme de 148 919 \$ du solde disponible du Règlement 295-2022 en vue de financer une dépense de 270 000 \$ – Avis de motion et adoption du projet de règlement.*
- 2) *Règlement numéro 382-2025 concernant l'augmentation du fonds de roulement pour les activités reliées aux compétences de proximité - Avis de motion et adoption du projet de règlement.*
- 3) *Règlement numéro 385-2025 décrétant l'exécution de travaux de voirie sur le lot 4 488 603, secteur Sawyerville, autorisant un emprunt au fonds général pour assumer le coût de ces travaux et imposant une compensation aux fins de pourvoir au remboursement de l'emprunt – Avis de motion et adoption du projet de règlement.*

M. Étude et adoption de règlements

- 1) *Règlement numéro 377-2025 relatif à la création d'une réserve financière pour la vidange des étangs aérés et la disposition des boues – Adoption.*
- 2) *Règlement numéro 378-2025 amendant le Règlement de zonage numéro 286-2021 concernant la création de la zone publique P-003 et de la zone résidentielle Re-007 en remplacement d'une partie de la zone publique P-001, secteur Birchton – Adoption du second projet.*
- 3) *Règlement numéro 379-2025 amendant le Règlement de zonage numéro 286-2021 concernant la construction de jumelés en zone résidentielle Re-203, secteur Johnville – Adoption du second projet.*
- 4) *Règlement numéro 380-2025 concernant la rémunération payable lors d'élections et de référendums municipaux – Adoption.*

N. Varia

- 1) Jour de la Terre – Demande de sensibilisation concernant le changement climatique.
- 2) Travaux d'infrastructures de chemin pour une carrière à proximité du chemin Bédard, secteur Sawyerville (lot 4 488 603) – Adjudication de contrat.

O. Période de questions

P. Ajournement ou levée de la séance

A. Présences et ouverture par le maire et président d'assemblée

Le maire souhaite la bienvenue à tous à la séance ordinaire du conseil municipal du 5 mai 2025.

L'avis de convocation de la présente séance ordinaire du conseil ayant été signifié par la greffière à tous les membres plus de vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour le début de la séance conformément aux dispositions des articles 323 et 328 de la *Loi sur les cités et villes*, ou les membres ayant renoncé par écrit à cet avis, les membres présents à l'ouverture de la séance formant le quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement convoquée et constituée par le président, monsieur le maire Mario Gendron.

B. Adoption de l'ordre du jour

Résolution 2025-05-0225

Il est proposé par le conseiller Marcel Charpentier, appuyé par le conseiller Roger Thibault et résolu que le conseil de la Ville de Cookshire-Eaton adopte l'ordre du jour de la séance ordinaire du 5 mai 2025 tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C. Adoption de procès-verbaux

- 1) Séance ordinaire du 7 avril 2025

Résolution 2025-05-0226

Il est proposé par la conseillère Daphné Raymond, appuyé par la conseillère Cindy Duquette St-Louis et résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 avril 2025 soit adopté tel que remis à chaque membre du conseil municipal, avec dispense de lecture considérant qu'une copie a été dûment distribuée à tous les membres de ce conseil individuellement avant la tenue de la présente séance et que tous s'en déclarent satisfaits et renoncent à sa lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 2) Séance extraordinaire du 29 avril 2025

Résolution 2025-05-0227

Il est proposé par la conseillère Josée Pérusse, appuyé par la conseillère Cindy Duquette St-Louis et résolu que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 29 avril 2025 soit adopté tel que remis à chaque membre du conseil municipal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

D. Période de questions

- 1) Une citoyenne du chemin de la Plage questionne le conseil quant au nivelage du chemin et l'entente avec la municipalité de Westbury. Elle demande les travaux aux fossés et le nivelage du début du chemin de la Plage dont seule l'extrémité aurait été effectuée afin d'assurer que l'ensemble du chemin soit entretenu.
- 2) Une citoyenne du secteur Sawyerville remercie le conseil pour la salle de la FADOQ Sawyerville. Elle indique les récentes installations, acquisitions et subventions.
- 3) Une citoyenne du secteur Birchton indique sa représentation à la consultation citoyenne pour le projet de parc de son secteur et questionne le conseil quant au suivi de ce dossier. Le maire rappelle la planification du plan directeur pour l'ensemble des parcs.
- 4) Un citoyen du secteur Birchton questionne le projet de parc et de zone résidentielle de son secteur. Il indique le besoin d'espace supplémentaire et de stationnements. Le maire indique que la présentation sera donnée à une consultation citoyenne ultérieure.
- 5) Un citoyen du secteur Birchton signale son désaccord envers le projet de parc et de zone résidentielle en demandant la préservation du site en espace vert sans projection de cession.
- 6) Une citoyenne du secteur Birchton rappelle les étapes passées pour le projet de parc en indiquant que le sondage aurait été biaisé vu le manquement de modules à ce moment. Elle questionne le processus des communications et de gestion du projet d'aménagement. Elle dépose au conseil municipal une pétition relativement à ce projet. Elle ajoute l'importance du virage environnementale et demande de communiquer avec elle pour assurer la représentation citoyenne.

Le maire confirme le mandat du comité formé pour le plan directeur, incluant divers intervenants d'organismes de loisirs et deux élues, et que les citoyens seront convoqués pour la prochaine consultation, dont la coordonnatrice du Service des Loisirs, communications et vie culturelle verra à lui transmettre une invitation directement afin d'assurer la transmission d'information à tous les gens intéressés incluant le regroupement des gens de la pétition.

- 7) Un citoyen du chemin Chute indique la croissance des familles et besoin de parc considérant les récents développements résidentiels et orientations de municipalité verte.

E. Correspondance

Résolution 2025-05-0228

Il est proposé par la conseillère Josée Pérusse, appuyé par la conseillère Daphné Raymond et résolu de déposer aux archives municipales la liste de correspondance du conseil municipal pour le mois d'avril 2025, dont copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

F. Administration générale et financière

1) Comptes du mois.

Résolution 2025-05-0229

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser des dépenses du directeur général et des autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises dans le cadre de la séance ordinaire du 5 mai 2025;

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend en compte la liste des comptes à payer faite conformément aux engagements de crédits et aux dépenses qu'il autorise en vertu de son règlement de délégation de pouvoir en vigueur;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par le conseiller Marcel Charpentier et résolu d'approuver la liste des comptes à payer telle que recommandée par le Comité des finances et d'en autoriser le paiement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2) Rapport d'activités financières sommaire au 30 avril 2025.

Résolution 2025-05-0230

Il est proposé par le conseiller Jean-Marc Dickenson, appuyé par la conseillère Josée Pérusse et résolu de déposer aux archives municipales le rapport d'activités financières sommaire de la Ville de Cookshire-Eaton au 30 avril 2025, tel que préparé par la trésorière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3) Cession de terrain municipal (lot 4 488 642) – Révision de la résolution numéro 2025-04-0152.

Résolution 2025-05-0231

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2025-04-0152 autorisant un échange de terrain avec un citoyen aux fins de correction cadastrale;

CONSIDÉRANT la volonté du citoyen de permettre l'acquisition de la propriété municipale à un voisin contigu;

CONSIDÉRANT l'accord entre le citoyen et le voisin contigu;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par le conseiller Marcel Charpentier et résolu d'autoriser le changement de nom du cessionnaire aux fins d'accommodement procédural.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4) Bibliothèque Cookshire – Renouvellement du bail.

Résolution 2025-05-0232

CONSIDÉRANT le bail intervenu entre la Résidence Cookshire-Eaton inc. (ci-après nommée le « locateur ») et la Ville de Cookshire-Eaton (ci-après nommée la « Ville »), afin de louer un espace pour la bibliothèque municipale

du secteur de Cookshire;

CONSIDÉRANT la fin de bail en date du 1^{er} juillet 2025;

CONSIDÉRANT l'offre de renouvellement du locateur;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général et de la trésorière;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par le conseiller Jean-Marc Dickenson et résolu :

D'ACCEPTER l'offre de renouvellement du locateur pour une période d'un (1) an jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

D'AUTORISER le maire et le directeur général à signer, pour et au nom de la Ville de Cookshire-Eaton, le contrat de bail joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 5) Location du lot municipal 5 199 208 à des fins agricoles – Renouvellement.

Résolution 2025-05-0233

CONSIDÉRANT que le locataire désire renouveler son bail avec la Ville de Cookshire-Eaton concernant la location d'une partie de terrain située sur le chemin McDonald (lot 5 199 208) aux fins d'exploitation agricole d'une prairie;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par le conseiller Marcel Charpentier et résolu :

DE RENOUVELER le bail avec monsieur Patrick Vallée concernant la location d'une partie de terrain située sur le chemin McDonald (lot 5 199 208) aux mêmes modalités, soit au montant annuel de 100 \$ et pour une période de cinq années à compter de la présente résolution.

Le directeur général est autorisé à signer le bail.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 6) Ville de East Angus – Contribution à la Cour municipale pour l'année 2025.

Reporté à la prochaine séance.

- 7) Cain Lamarre s.e.n.c.r.l. – Paiement d'honoraires professionnels juridiques concernant divers dossiers.

Résolution 2025-05-0234

Il est proposé par le conseiller Marcel Charpentier, appuyé par le conseiller Roger Thibault et résolu d'autoriser le paiement au montant de 2 346,83 \$ (taxes incluses) pour les honoraires professionnels juridiques de Cain Lamarre s.e.n.c.r.l., détaillés comme suit :

Objet	Montant
1. Plainte relative aux normes du travail	2 346,83 \$
Total :	2 346,83 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 8) Resurfaçage de divers chemins (PAVL 2025-2026) – Adjudication de contrat.

Résolution 2025-05-0235

CONSIDÉRANT QUE le *Règlement numéro 371-2025 décrétant une dépense de 5100 000\$ et un emprunt de 1 103 966 \$ afin de réaliser la réfection de divers segments de chemins, comprenant une subvention du ministère des Transports accordée dans le cadre du volet Redressement-Sécurisation, réseau prioritaire, du Programme d'aide à la voirie locale (PAVLI) au montant de 3 996 034 \$ (ci-après nommé « Règlement 371-2025 »)*;

CONSIDÉRANT qu'à la fermeture de l'appel d'offres public pour les travaux de resurfaçage de divers chemins incluent au Règlement 371-2025, trois soumissionnaires ont déposé une offre;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Pierre Grondin, ingénieur, datée du 29 avril 2025;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par la conseillère Daphné Raymond et résolu :

QUE le contrat pour les travaux de resurfaçage de divers chemins, au montant de 2 232 209,77 \$ (taxes incluses) soit adjugé à Pavages Maska inc., conformément à sa soumission ouverte le 29 avril 2025 et aux documents d'appel d'offres;

QUE le directeur du Bureau de projets soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Cookshire-Eaton, tout document relatif à la présente résolution.

Cette dépense est financée par le Programme d'aide à la voirie locale du ministère du Transport (PAVL 2025-2026) conformément au Règlement 371-2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 9) Remplacement de ponceaux (PAVL 2025-2026) – Adjudication de contrat.

Résolution 2025-05-0236

CONSIDÉRANT QUE le *Règlement numéro 371-2025 décrétant une dépense de 5100 000\$ et un emprunt de 1 103 966 \$ afin de réaliser la réfection de divers segments de chemins, comprenant une subvention du ministère des Transports accordée dans le cadre du volet Redressement-Sécurisation, réseau prioritaire, du Programme d'aide à la voirie locale (PAVLI) au montant de 3 996 034 \$ (ci-après nommé « Règlement 371-2025 »)*;

CONSIDÉRANT qu'à la fermeture de l'appel d'offres public pour les travaux de remplacement de ponceaux, neufs soumissionnaires ont déposé une offre :

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Pierre Grondin, ingénieur, datée du 29 avril 2025;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère Cindy Duquette St-Louis, appuyé par la conseillère Daphné Raymond et résolu :

QUE le contrat pour les travaux de remplacement de ponceaux, au montant de 1 787 286,38 \$ (taxes incluses) soit adjugé à Groupe Colas Québec inc., conformément à sa soumission ouverte le 29 avril 2025 et aux documents d'appel d'offres;

QUE le directeur du Bureau de projets soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Cookshire-Eaton, tout document relatif à la présente résolution.

Cette dépense est financée par le Programme d'aide à la voirie locale du ministère du Transport (PAVL 2025-2026) conformément au Règlement 371-2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10) *Politique de disposition des biens municipaux* – Vente d'un ordinateur portable.

Résolution 2025-05-0237

CONSIDÉRANT la fin du lien d'emploi d'un personnel-cadre du Service de la sécurité publique;

CONSIDÉRANT la demande de conservation d'équipements informatiques;

CONSIDÉRANT la recommandation de la personne responsable de l'accès à l'information;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par le conseiller Jean-Marc Dickenson et résolu d'autoriser la vente au montant de 724,68 \$ (taxes applicables en sus) pour le téléphone portable et l'ordinateur portable au personnel-cadre désigné, conditionnellement à la conservation des données pour et par la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11) Transport & Excavation Jocelyn Ménard inc. – Paiement d'honoraires professionnelles en nivelage et réparations de chemins.

Résolution 2025-05-0238

Il est proposé par le conseiller Jean-Marc Dickenson, appuyé par la conseillère Josée Pérusse et résolu d'autoriser le paiement au montant de 18 763,92 \$ (taxes incluses) pour les honoraires professionnels de Transport & Excavation Jocelyn Ménard inc. concernant les travaux de nivelage et de réparation de chemins municipaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

G. Aménagement et urbanisme

1) Demande numéro 25-PIIA-02 relative à la rénovation d'un bâtiment principal au 372, route 253, secteur Eaton Corner (lot 4 487 715) – Recommandation du CCU numéro 25-UR-02.

Résolution 2025-05-0239

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire de l'immeuble situé au 372, route 253, secteur Eaton Corner (lot 4 487 715) planifie rénover son bâtiment principal par l'isolation de son toit;

CONSIDÉRANT la pose d'une tôle neuve, d'une même couleur que les portes et cadrages de fenêtres;

CONSIDÉRANT QUE la propriété a une forte valeur patrimoniale;

CONSIDÉRANT les normes de réparation, rénovation et transformation extérieure d'un bâtiment principal pour cette valeur patrimoniale;

CONSIDÉRANT la recommandation positive et conditionnelle du Comité consultatif d'urbanisme (ci-après nommé « CCU ») numéro 25-UR-02 en date du 23 avril 2025;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère Josée Pérusse, appuyé par le conseiller Jean-Marc Dickenson et résolu d'autoriser la demande numéro 25-PIA-02 concernant la rénovation extérieure d'un bâtiment principal situé au 372, route 253 (lot 4 487 715), conformément à la recommandation du CCU numéro 25-UR-02, soit conditionnellement à l'utilisation d'un revêtement de toiture en tôle patrimonial de couleur vert foncé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2) Demande d'autorisation à la CPTAQ – Projet d'agrandissement industriel situé au 705, rue Pope, secteur Cookshire (lot 4 487 190).

Résolution 2025-05-0240

CONSIDÉRANT que la Société 9159-7500 Québec inc. (ci-après la « Société ») s'adresse à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (ci-après la « CPTAQ ») pour son immeuble situé au 705, rue Pope (zone I-107), secteur Cookshire (lot 4 487 131);

CONSIDÉRANT QUE la Société désire poursuivre la croissance de son entreprise de fabrication de meubles North American Cabinets (NAC) et que le lot actuel portant le numéro 4 487 131 ne permet pas l'agrandissement des installations actuelles, nécessaires à cette croissance;

CONSIDÉRANT QUE l'industrie de meubles est localisée en zone agricole permanente et que son usage est conforme aux règlements d'urbanisme de Cookshire-Eaton en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE le projet d'agrandissement de l'industrie sur le lot voisin est conforme au règlement de zonage municipal en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE le lot 4 487 190 visé par l'agrandissement des installations industrielles est également localisé en zone agricole permanente et qu'il se retrouve à l'arrière des installations industrielles existantes;

CONSIDÉRANT QUE la présente demande d'autorisation à la CPTAQ vise le lotissement, l'aliénation et l'utilisation à une fin autre que l'agriculture;

CONSIDÉRANT QU'il y a présence d'usages industriels sur le lot 4 487 131 depuis 1974;

CONSIDÉRANT QUE l'usage industriel existant en zone agricole bénéficie de droit acquis en vertu de la LPTAA et de trois autorisations de la CPTAQ visant le lotissement, l'aliénation et une utilisation à une fin autre que l'agriculture, soit plus précisément à des fins industrielles;

CONSIDÉRANT QUE le potentiel agricole du lot visé et des lots avoisinants est faible (classes 5 et 4);

CONSIDÉRANT QUE l'emplacement visé ne comporte pas de potentiel acéricole;

CONSIDÉRANT QUE le lot visé est en jachère depuis plus de 28 ans;

CONSIDÉRANT QUE l'emplacement visé est délimité, à l'arrière, par un cours d'eau intermittent, soit une barrière physique naturelle;

CONSIDÉRANT QUE l'agrandissement de l'industrie NAC permettra de rentabiliser davantage les réseaux d'aqueduc et d'égout sanitaire municipaux installés depuis près de trois ans;

CONSIDÉRANT QUE la demande d'autorisation à la CPTAQ permettra de faire rectifier les limites des trois décisions précédentes de la CPTAQ afin qu'elles soient ajustées à celles de la rénovation cadastrale;

CONSIDÉRANT QUE l'agrandissement de l'industrie NAC répond aux besoins de croissance de l'entreprise;

CONSIDÉRANT QUE l'agrandissement de l'industrie NAC permet la juxtaposition des installations projetées à celles existantes nécessaire dans le présent cas d'automatisation d'une partie de sa chaîne de production, ce qui justifie la localisation de l'emplacement visé;

CONSIDÉRANT QUE le maintien des opérations, à proximité du site actuel, permettra à NAC de rentabiliser ses installations en place, de maintenir son personnel expérimenté et d'en recruter d'autres dans la région;

CONSIDÉRANT QUE l'agrandissement de l'industrie NAC permettra de maintenir, sur le territoire de Cookshire-Eaton, une entreprise qui génère des revenus de taxes foncières importants et qui emploie plusieurs citoyens de la Ville et de la région, ce qui représente un impact économique important pour la Ville et pour la région;

CONSIDÉRANT QUE la MRC reconnaît dans son SAR que l'aire d'affectation dans laquelle se retrouve l'emplacement visé est composé des sols de moindre qualité pour l'agriculture, qu'on y retrouve la cohabitation de plusieurs usages non reliés à l'agriculture et la présence de milieux déstructurés;

CONSIDÉRANT QUE le projet d'agrandissement qui fait l'objet de la présente demande permet, comme recommandé par la MRC dans son SAR, de rentabiliser le réseau routier local, de redynamiser le milieu d'autoriser des industries à facteur non contraignant dans les bâtiments existants servant à des fins industrielles et de consolider les acquis de la structure industrielle;

CONSIDÉRANT QUE la demande d'autorisation qui sera adressée à la CPTAQ n'aura pas pour effet de modifier les limites de la zone agricole ou d'agrandir le périmètre d'urbanisation de Cookshire-Eaton;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par le conseiller Marcel Charpentier et résolu que le conseil municipal accepte d'appuyer la demande présentée par la Société 9159-7500 Québec inc. pour obtenir de la CPTAQ une autorisation afin d'acquérir le lot 4 486 985 du cadastre du Québec d'une superficie d'environ 4,13 hectares, aux fins d'agrandissement de son exploitation industrielle de meubles située au 705, rue Pope, secteur Cookshire (lot 4 487 190).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

H. Communications et vie communautaire

- 1) Société protectrice des animaux de l'Estrie (SPA Estrie) en collaboration avec Moisson Haut-Saint-François – Demande de location sans frais.

Résolution 2025-05-0241

CONSIDÉRANT QUE la Société protectrice des animaux de l'Estrie (SPA Estrie), en collaboration avec l'organisme Moisson Haut-Saint-François, demande l'autorisation d'utiliser sans frais une salle municipale durant l'année 2025;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise à offrir une clinique de vaccination gratuite aux gardiens de chats et de chiens vivant dans une situation de vulnérabilité et précarité financière;

CONSIDÉRANT QUE des citoyens de Cookshire-Eaton pourront bénéficier de cette activité;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par cd, appuyé par la conseillère Daphné Raymond et résolu :

QUE la Ville de Cookshire-Eaton autorise l'utilisation sans frais d'une salle municipale par la SPA Estrie au courant de l'année 2025, afin de tenir sa clinique de vaccination gratuite de chats et de chiens pour les gardiens d'animaux vivant sur le territoire du Haut-Saint-François dans une situation de vulnérabilité et de précarité financière;

QUE dépôt remboursable de 500 \$ soit exigé conformément à la *Politique de location de salles et d'infrastructures municipales*;

QUE la coordonnatrice des Loisirs, communications et vie culturelle soit autorisée à signer, pour et au nom de la Ville de Cookshire-Eaton, le protocole d'entente avec la SPA Estrie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

I. Travaux publics

- 1) Conversion du réseau d'éclairage public au DEL par ENERGERE.

Résolution 2025-05-0242

CONSIDÉRANT QUE les coûts annuels d'entretien du réseau d'éclairage public s'élèvent à environ 50 000 \$ par année, dont une somme de 82 000 \$ pour l'année 2024, incluant le remplacement d'ampoules brûlées, de fusibles sautés, etc.;

CONSIDÉRANT QUE les coûts annuels en électricité pour l'éclairage de chemins s'élèvent à un montant d'environ 60 000 \$;

CONSIDÉRANT QU'ENERGERE propose une conversion complète du réseau d'éclairage au DEL, conforme au programme « Ciel étoilé », pour un coût total de près de 400 000 \$;

CONSIDÉRANT QU'une somme de 229 886 \$ représente le réseau routier provinciale;

CONSIDÉRANT QU'ENERGERE offre une garantie de 12 ans sur le réseau (hors d'usure normale et des fusibles);

CONSIDÉRANT QU'ENERGERE prendra en charge les démarches auprès d'Hydro-Québec pour la modification de la facturation électrique, à condition que la Ville lui fournisse une procuration;

CONSIDÉRANT la recommandation de la trésorière datée du 29 avril 2025;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par le conseiller Marcel Charpentier et résolu de :

CONSENTIR préliminairement au projet de conversion du réseau d'éclairage public au DEL;

DEMANDER la participation financière du ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTQ) selon la recommandation de la trésorière;

MANDATER le directeur général et le directeur du Bureau de projets, ou en cas d'absence le chef de service des Travaux publics le cas échéant, afin de représenter la municipalité relativement à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 2) Ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTQ) – Demande de traverse à proximité de l'école Notre-Dame-de-la-Paix, secteur Johnville.

Résolution 2025-05-0243

CONSIDÉRANT qu'un représentant de l'école Notre-Dame-de-la-Paix, secteur Johnville, a communiqué avec le ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTQ) afin de demander l'installation d'une traverse piétonnière avec feu clignotant;

CONSIDÉRANT l'importance de la sécurité routière pour les usagers scolaires;

CONSIDÉRANT que le MTQ exige une résolution de la Ville pour appuyer cette démarche;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par le conseiller Marcel Charpentier et résolu :

D'AUTORISER la demande adressée au MTQ pour l'installation d'une traverse piétonnière avec feux clignotants à proximité de l'école Notre-Dame-de-la-Paix;

D'AJOUTER une demande pour la peinture des traverses piétonnières et une demande d'installation de deux feux clignotants à l'intersection des rues Craig et Principale, secteur Cookshire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 3) Expo Cookshire, édition 2025 – Demande de contribution.

Résolution 2025-05-0244

CONSIDÉRANT que l'édition 2025 de l'Expo Cookshire se tiendra du 14 au 17 août 2025;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère Josée Pérusse, appuyé par la conseillère Cindy Duquette St-Louis et résolu :

QUE la municipalité autorise l'activité, selon les dispositions *Règlement*

général numéro 332-2023 de la Ville de Cookshire-Eaton relatif aux nuisances et régissant certaines activités économiques;

QUE la municipalité accorde une commandite pour cette édition de l'Expo Cookshire en conformité avec la *Politique sur les dons et les commandites*;

QUE cette commandite soit offerte comme suit : collecte des ordures, collecte sélective, vidange des fosses septiques et présence de deux pompiers / premiers répondants lors de cette activité;

QUE l'abat-poussière soit fourni sur demande au prix coûtant;

QUE l'installation de la signalisation par le ministère des Transport soit de la responsabilité de l'Expo Cookshire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4) Écocentre municipal – Acquisition d'enrobés bitumineux.

Résolution 2025-05-0245

CONSIDÉRANT qu'à la fermeture de l'appel d'offres pour l'acquisition d'enrobés bitumineux pour le site de l'écocentre municipal permanent, deux soumissionnaires ont déposé une offre;

CONSIDÉRANT la recommandation de la technicienne en développement durable;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Marcel Charpentier, appuyé par le conseiller Jean-Marc Dickenson et résolu d'adjuger le contrat pour l'approvisionnement d'enrobés bitumineux pour le site de l'écocentre municipal permanent à Eurovia Québec au montant de 26 179,81 \$ (taxes incluses), conformément à sa soumission datée du 5 mai 2025 et aux documents d'appel d'offres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5) Projet de cession d'un immeuble résidentiel et commercial, secteur Johnville (lots 6 544 853 et 6 544 854) – Offre de service concernant l'étude géotechnique.

Résolution 2025-05-0246

Il est proposé par la conseillère Cindy Duquette St-Louis, appuyé par la conseillère Daphné Raymond et résolu d'accepter l'offre de service de Artelia Canada au montant de 18 850 \$ (taxes applicables en sus), datée du 29 avril 2025, concernant l'étude géotechnique du projet de cession d'un immeuble résidentiel et commercial, secteur Johnville (lots 6 544 853 et 6 544 854).

Le directeur du Bureau de projets est autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Cookshire-Eaton, tout document afférent à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

J. Sécurité publique, activités d'agglomération

Aucune.

K. Proposition(s) des membres du conseil

- 1) Les clubs de lions de East Angus et de Cookshire-Eaton – Participation à la levée de fonds au profit de Les étincelles du bonheur du Haut-Saint-François.

Résolution 2025-05-0247

Il est proposé par la conseillère Cindy Duquette St-Louis, appuyé par la conseillère Josée Pérusse et résolu d'autoriser l'allouer une aide financière au montant de 500 \$, soit pour l'achat de quatre billets pour l'activité du 20 mai 2025 des clubs de lions de Cookshire-Eaton et de East Angus au profit de Les étincelles du bonheur du Haut-Saint-François.

Le maire Mario Gendron, le conseiller Roger Thibault leur accompagnateur respectif sont nommés afin de représenter la municipalité lors de cette activité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 2) Portrait de l'habitation de la MRC du Haut-Saint-François – Dépôt.

Dépôt au conseil municipal.

L. Avis de motion

- 1) *Règlement numéro 381-2025 décrétant le rechargement de divers chemins et l'affectation de la somme de 112 733 \$ du solde disponible du Règlement 315-2023 et de la somme de 148 919 \$ du solde disponible du Règlement 295-2022 en vue de financer une dépense de 270 000 \$ – Avis de motion et adoption du projet de règlement.*

Résolution 2025-05-0248

Avis de motion est donné par la conseillère Cindy Duquette St-Louis qu'elle présentera à une prochaine séance un règlement décrétant le rechargement de divers chemins et l'affectation de la somme de 112 733 \$ du solde disponible du Règlement 315-2023 et de la somme de 148 919 \$ du solde disponible du Règlement 295-2022 en vue de financer une dépense de 270 000 \$.

De plus, afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil présents et des copies supplémentaires seront disponibles pour les membres absents. La copie du projet de règlement jointe au présent avis de motion fait partie intégrante du présent règlement.

Résolution 2025-05-0249

Il est proposé par la conseillère Cindy Duquette St-Louis, appuyé par la conseillère Daphné Raymond et résolu d'adopter le projet de *Règlement numéro 381-2025 décrétant le rechargement de divers chemins et l'affectation de la somme de 112 733 \$ du solde disponible du Règlement 315-2023 et de la somme de 148 919 \$ du solde disponible du Règlement 295-2022 en vue de financer une dépense de 270 000 \$*, tel que déposé et joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 2) *Règlement numéro 382-2025 concernant l'augmentation du fonds de roulement pour les activités reliées aux compétences de proximité – Avis de motion et adoption du projet de règlement.*

Résolution 2025-05-0250

Avis de motion est donné par le conseiller Roger Thibault qu'il présentera à une prochaine séance le *Règlement numéro 382-2025 concernant l'augmentation du fonds de roulement pour les activités reliées aux compétences de proximité.*

De plus, afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du projet de règlement est déposée et remise aux membres du conseil présents et des copies supplémentaires seront disponibles pour les membres absents. La copie du projet de règlement jointe au présent avis de motion fait partie intégrante du présent règlement.

Résolution 2025-05-0251

Il est proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par le conseiller Marcel Charpentier et résolu d'adopter le projet de *Règlement numéro 382-2025 concernant l'augmentation du fonds de roulement pour les activités reliées aux compétences de proximité*, tel que déposé et joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 3) *Règlement numéro 385-2025 décrétant l'exécution de travaux de voirie sur le lot 4 488 603, secteur Sawyerville, autorisant un emprunt au fonds général pour assumer le coût de ces travaux et imposant une compensation aux fins de pourvoir au remboursement de l'emprunt – Avis de motion et adoption du projet de règlement.*

Résolution 2025-05-0252

Avis de motion est donné par le conseiller Marcel Charpentier qu'il présentera à une prochaine séance le *Règlement numéro 385-2025 décrétant l'exécution de travaux de voirie sur le lot 4 488 603, secteur Sawyerville, autorisant un emprunt au fonds général pour assumer le coût de ces travaux et imposant une compensation aux fins de pourvoir au remboursement de l'emprunt.*

De plus, afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du projet de règlement est déposée et remise aux membres du conseil présents et des copies supplémentaires seront disponibles pour les membres absents. La copie du projet de règlement jointe au présent avis de motion fait partie intégrante du présent règlement.

Résolution 2025-05-0253

Il est proposé par le conseiller Marcel Charpentier, appuyé par la conseillère Cindy Duquette St-Louis et résolu d'adopter le projet de *Règlement numéro 385-2025 décrétant l'exécution de travaux de voirie sur le lot 4 488 603, secteur Sawyerville, autorisant un emprunt au fonds général pour assumer le coût de ces travaux et imposant une compensation aux fins de pourvoir au remboursement de l'emprunt*, tel que déposé et joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

M. Étude et adoption de règlements

- 1) *Règlement numéro 377-2025 relatif à la création d'une réserve financière pour la vidange des étangs aérés et la disposition des boues* – Adoption.

Résolution 2025-05-0254

Il est proposé par le conseiller Jean-Marc Dickenson, appuyé par le conseiller Marcel Charpentier et résolu d'adopter le *Règlement numéro 377-2025 relatif à la création d'une réserve financière pour la vidange des étangs aérés et la disposition des boues*, tel que déposé et joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 2) *Règlement numéro 378-2025 amendant le Règlement de zonage numéro 286-2021 concernant la création de la zone publique P-003 et de la zone résidentielle Re-007 en remplacement d'une partie de la zone publique P-001, secteur Birchton* – Adoption du second projet.

Résolution 2025-05-0255

Il est proposé par le conseiller Marcel Charpentier, appuyé par le conseiller Jean-Marc Dickenson et résolu d'adopter le *Règlement numéro 378-2025 amendant le Règlement de zonage numéro 286-2021 concernant la création de la zone publique P-003 et de la zone résidentielle Re-007 en remplacement d'une partie de la zone publique P-001, secteur Birchton*, tel que déposé et joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 3) *Règlement numéro 379-2025 amendant le Règlement de zonage numéro 286-2021 concernant la construction de jumelés en zone résidentielle Re-203, secteur Johnville* – Adoption du second projet.

Résolution 2025-05-0256

Il est proposé par la conseillère Cindy Duquette St-Louis, appuyé par la conseillère Daphné Raymond et résolu d'adopter le *Règlement numéro 379-2025 amendant le Règlement de zonage numéro 286-2021 concernant la construction de jumelés en zone résidentielle Re-203, secteur Johnville*, tel que déposé et joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 4) *Règlement numéro 380-2025 concernant la rémunération payable lors d'élections et de référendums municipaux* – Adoption.

Résolution 2025-05-0257

Il est proposé par la conseillère Cindy Duquette St-Louis, appuyé par la conseillère Josée Pérusse et résolu d'adopter le *Règlement numéro 380-2025 concernant la rémunération payable lors d'élections et de référendums municipaux*, tel que déposé et joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N. Varia

- 1) Jour de la Terre – Demande de sensibilisation concernant le changement climatique.

Le conseil est informé et appui la demande de sensibilisation.

- 2) Travaux d'infrastructures de chemin pour une carrière à proximité du chemin Bédard, secteur Sawyerville (lot 4 488 603) – Adjudication de contrat.

Résolution 2025-05-0258

Il est proposé par la conseillère Cindy Duquette St-Louis, appuyé par la conseillère Josée Pérusse et résolu d'accepter l'offre de service de Carrière F.B. au montant de 20 695,50 \$ (taxes incluses) concernant les travaux d'infrastructures de chemin situé sur le lot 4 488 603, à proximité du chemin Bédard, secteur Sawyerville.

Cette dépense est financée selon le *Règlement numéro 385-2025 décrétant l'exécution de travaux de voirie sur le lot 4 488 603, secteur Sawyerville, autorisant un emprunt au fonds général pour assumer le coût de ces travaux et imposant une compensation aux fins de pourvoir au remboursement de l'emprunt.*

Le directeur du Bureau de projets est mandaté pour effectuer la gestion et la surveillance des travaux. Il est autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Cookshire-Eaton, tout document afférent à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

O. Période de questions

- 1) Un citoyen questionne le point K.1 quant à la quantité de billets achetés par la Ville.

Discussion sur le projet d'unités d'habitations accessoires en milieu urbain.

Il questionne le conseil quant au point M.2 à savoir s'il est possible d'avoir davantage de participation citoyenne pour le plan directeur, dont le conseil signale la représentation des élus et d'organismes spécialisés en loisirs pour l'ensemble des parcs du territoire.

- 2) Une citoyenne questionne le conseil quant aux points F.3 et F.8. Elle ajoute que la rue Caron n'a pas eu la 2^e épaisseur de pavage alors qu'un règlement le prévoyait pour ce faire.

P. Ajournement ou levée de la séance

Résolution 2025-05-0259

Il est proposé par le conseiller Jean-Marc Dickenson et résolu que la séance soit levée à 20 h 32.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Mario Gendron
Maire

Françoise Ruel
Greffière